

ELEMENTS EXPLICATIFS BUDGETS

Le projet de premier budget primitif M57 proposé s'inscrit dans la suite du débat et du rapport d'orientations budgétaires. L'annexe 2 de ce rapport présentait notamment en détail les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Budget principal

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 88 883 000,00 euros.

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 correspondant aux charges à caractère général s'établit à 15 576 659,00 €.

Le chapitre 012, correspondant aux charges de personnel, **s'établit à 6 202 044,00 €**. Le chapitre 012 représente 6,97 % des dépenses totales de fonctionnement, contre 6,84 % en 2023.

Le chapitre 014, relatif aux atténuations de produit, **s'élève à 30 086 356,00 €**, dont environ 9,8 millions d'euros de péréquation (FNGIR et FPIC), environ 13,5 millions de reversements de fiscalité aux communes (attributions de compensation) et 6,7 millions de dotation de solidarité communautaire versée aux communes.

Le virement à la section d'investissement, **le chapitre 023, est de 24 164 293,04 €** en nette augmentation par rapport à l'année dernière. S'y ajoutent les amortissements, au **chapitre 042, pour 6 056 655,00 €**.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, **s'établit à 6 701 615,00 €**. Il comprend notamment la cotisation au SDIS (1 752 402,00 €).

Les frais financiers, **au chapitre 66**, sont en baisse, passant de 95 160,00 € à **64 152,96 €**.

Recettes de fonctionnement

La reprise des résultats de fonctionnement des années antérieures, au **chapitre 002**, s'élève à **22 099 222,29 €**.

Le chapitre 70, correspondant aux produits des services, est doté de **704 091,00 €**.

Le chapitre 73, correspondant aux impôts et taxes, représente **50 233 660,00 €**, soit 56,51 % des recettes totales.

Le chapitre 74, des dotations et subventions, s'élève à **15 156 430,00 €**. Il comprend la DGF pour environ 3,2 millions d'euros et les subventions de fonctionnement reçues pour environ 2,9 millions d'euros.

Dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à hauteur de **47 331 000,00 €**.

Le report du déficit, au **chapitre 001**, s'élève à **2 371 793,98 €**.

Le chapitre 041, des opérations patrimoniales, s'élève à **3 700 000,00 €**.

Le chapitre 16, correspond aux remboursements en capital des emprunts passe de **1 040 978,00 €** à **1 029 680,00 €**.

Les subventions d'équipement versées, **au chapitre 204**, intègrent notamment les fonds de concours versés et les subventions liées à l'habitat ; elles s'élèvent à **14 284 903,39€**.

Le chapitre 21 des immobilisations corporelles s'établit à **9 261 128,03 €** ; et le **chapitre 23** des immobilisations en cours à **15 049 843,80 €**.

Recettes d'investissement

Il n'y a pas de report de l'excédent, au **chapitre 001**.

Le virement de la section de fonctionnement, déjà évoqué dans les dépenses de fonctionnement, s'élève à **24 164 293,04 € au chapitre 021**. Il en est de même pour les amortissements, au **chapitre 040** pour **6 056 655,00 €**.

Le FCTVA, au **chapitre 10**, est estimé à **650 617,82€**.

Les subventions d'investissement du **chapitre 13** sont quant à elles estimées à **3 973 988,31 €**.

Le Budget primitif n'intègre pas de recettes d'emprunt.

Budget annexe de l'immobilier locatif économique

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 832 000 € de recettes et dépenses.

508 445 € sont virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement, laquelle s'élève à 1 800 000 €.

Le budget annexe comprend en 2024 la suite de la réalisation du bâtiment-relais « centre de formations » situé sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey au niveau du quartier des affaires et des savoirs, des premières études et travaux pour un bâtiment situé sur la ZAE du Bachas sur la commune de Lagnieu.

Budget annexe « aménagement des zones d'activités économiques »

Ce budget annexe suit la forme d'une comptabilité de stock. En effet, les biens, en l'espèce les terrains, sont **destinés à la vente** et n'ont pas vocation à intégrer le patrimoine de notre collectivité.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 12 710 187 €.

Pour l'ensemble des zones d'activités, les acquisitions de terrains sont estimées à 1 298 838 €, les études techniques à 40 000 € et les travaux à 81 734 €. Les recettes de ventes de terrain sont estimées à 861 703 €.

Les grandes orientations qui sous-tendent le projet de budget primitif 2024 sont les suivantes :

- une légère augmentation de 0,98% du taux de CFE et la stabilité des autres taux d'imposition
- le fléchage de nouveaux moyens pour financer des équipements structurants du territoire, notamment dans la perspective de l'implantation future des EPR.
- une hausse maîtrisée des tarifs liés à la gestion des déchets pour ne pas « décrocher » du coût réel
- un maintien d'un bon niveau d'investissement, autour de 9 millions d'euros en coût net
- pas de recours à l'emprunt en 2024

Le projet de budget 2024 met en exergue les priorités suivantes :

- La poursuite du soutien apporté à la **rénovation, notamment thermique, des logements**, avec une nouvelle OPAH et les aides apportées aux propriétaires dont les ressources dépassent le seuil de l'OPAH, via la plate-forme de rénovation énergétique
- Un soutien à la **production de logements sociaux**, via le PLH et la poursuite du fonds de concours pour les démolitions préalables aux projets de logements sociaux
- La poursuite du projet de **Quartier des Affaires et des Savoirs** à Ambérieu-en-Bugey
- La poursuite des travaux sur la base du schéma intercommunal des pistes cyclables
- La poursuite et la fin des travaux du **Pôle d'Echanges Multimodal** de la gare d'Ambérieu en Bugey
- La première année pleine de fonctionnement du **transport à la demande** sur le territoire (Touquan)
- En matière d'offre touristique, la poursuite du projet « Vertical » à Torcieu et à Chaley et la poursuite du projet de nouvel office de tourisme à Pérouges, « porte d'entrée » touristique du territoire
- Le maintien à un haut niveau du soutien financier aux communes pour les compétences relevant de la proximité : voirie, écoles, périscolaire, action sociale, patrimoine... et aux associations locales pour assurer une offre sportive et culturelle de qualité et de proximité
- Le renforcement des actions dans le cadre de la Convention d'Objectifs Territoriale signée avec l'ADEME et la poursuite des dispositifs IMPACTe, de relampage et d'autoconsommation électrique en lien avec les bâtiments des communes
- Pour la compétence « déchets », l'agrandissement du centre technique de Ste-Julie
- Une première action en matière de forêt : l'adhésion au fonds local de replantation du Bugey (subventions pour les propriétaires privés et publics)
- Un nouveau Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, le troisième pour la CCPA, avec des subventions de la DRAC, du Département et de la Région.
- Un soutien renforcé aux écoles de musique du territoire
- La préparation du transfert obligatoire des compétences Eau-Assainissement au 1^{er} janvier 2026
- Le cofinancement de la première arrivée d'une étape du Tour de France sur le territoire, le 3 juillet à Saint-Vulbas.